



## **Annexe 7 : Informations à renseigner pour l'obtention de codes d'accès provisoires aux données du PIFH**

Document évolutif consultable sur [www.pifh.fr](http://www.pifh.fr) à la rubrique [Téléchargement](#)

Pour toute demande de code d'accès provisoire, merci de renseigner les informations suivantes :

- Nature de l'étude ;
- Commanditaire de l'étude ;
- Périmètre de l'étude (commune(s) et département(s) concernés) ;
- Délais de réalisation de l'étude ;
- Production de données naturalistes lors de prospections de terrain : Oui / Non.

Ces informations peuvent être communiquées aux animateurs du Pôle par simple courrier électronique.